

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2021-494

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement 5 **avenue de la Vallée des Près** à l'occasion de travaux de branchement gaz,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 10 au 21 janvier 2022,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par **chaussée rétrécie** le **10 janvier 2022** et du **15 au 21 janvier 2022** et sera **interdite** du **11 au 14 janvier 2022** :

- *Avenue de la Vallée des Près sur la partie comprise entre la rue de Bretagne et la rue des Bouchers, au droit des travaux.*

**Article 2** – Le stationnement sera interdit du **10 janvier au 21 janvier 2022** :

- Avenue de la Vallée des Près, sur 6 emplacements de stationnement situés au droit du n°5.

**Article 3** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-deux décembre deux mil vingt-et-un.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

